



Réserve de biosphère : les habitants donnent leur avis

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale élabore une candidature conjointe de reconnaissance Réserve de biosphère de l'Unesco pour les territoires du marais Audomarois*, des vallées de l'Aa et de la Hem. Soit un périmètre de 110 communes qui prend en compte le cheminement de l'eau et la cohérence écologique des espaces naturels et agricoles bordant le marais Audomarois.

Cette démarche est menée en lien étroit avec les élus, habitants, professionnels qui habitent dans l'aire de la future Réserve de biosphère. Chacun est donc invité à s'exprimer lors d'un atelier de concertation.

Pour rappel, le marais Audomarois est reconnu Réserve de biosphère depuis 2013 pour une période de dix ans. 23 communes étaient concernées, celles de la CASO de l'époque et les 4 communes du marais situées dans le Département du Nord.

En 2023, le dossier de candidature proposera donc un territoire étendu aux vallées de l'Aa et de la Hem.

Qu'est-ce qu'une Réserve de biosphère ?

Les Réserves de biosphère sont des lieux désignés par l'UNESCO pour expérimenter et illustrer des pratiques de développement durable à l'échelle régionale, en conciliant le développement social et économique des populations avec la conservation de la diversité biologique et plus largement la protection de l'environnement, dans le respect des valeurs culturelles. Le dialogue territorial entre différents acteurs et institutions y est privilégié, selon des mécanismes de concertation spécifiques. Des recherches et suivis scientifiques, la formation, l'éducation et la sensibilisation viennent en appui au projet du territoire. Elles concourent à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable sur lesquels les Nations Unies se sont engagées pour 2030

A quoi servent les réserves de biosphère ?

Elles sont là pour ouvrir la voie à un avenir positif en établissant aujourd'hui une connexion entre les humains et la nature. Les modes de vie de leurs populations cherchent un équilibre avec la nature en vue de construire un avenir souhaitable. Le but des Réserves de biosphère est avant tout de renforcer les liens : entre les êtres humains, entre les êtres humains et la nature, entre le savoir et l'action, tout le temps et partout. Si ces liens s'interrompent, la qualité de la vie collective est en péril. S'ils restent solides, il est alors possible de bâtir un avenir qui inspire confiance.

Pourquoi un nouveau périmètre pour la Réserve de biosphère ?

Ainsi, en 2013, l'UNESCO a considéré que le territoire proposé méritait cette reconnaissance et que le projet proposé était de nature à *garantir un avenir qui inspire confiance*. Mais l'UNESCO a également demandé au Parc et à la CASO de mettre à profit les 10 années de la désignation pour travailler sur un périmètre plus étendu. La notion de biosphère ne pouvant se satisfaire d'un espace trop limité. L'UNESCO a également recommandé de travailler aux liens entre les écosystèmes.

Le projet d'extension imaginé pour 2024

Des nombreuses discussions qui ont eu lieu depuis 2 ans afin de déterminer un périmètre de travail, un fil conducteur est sorti. C'est celui de l'eau. Le marais Audomarois constitue aujourd'hui la pépite de la Réserve de biosphère. Sa préservation nécessite que son alimentation en eau soit suffisante et de qualité. Sans ça, son avenir ne pourra pas être garanti. A partir de ce constat, le périmètre qui s'est dessiné progressivement est celui du bassin amont de l'Aa et de son affluent la Hem.

De façon plus modeste mais tout aussi pertinente il a été proposé d'intégrer l'ensemble des communes qui hébergent des landes atlantiques et les premiers contreforts des Monts de Flandre, le bassin de vie de ces communes étant l'Audomarois.

Le projet actuel concerne 110 communes, 8 communautés de communes et 3 structures qui gèrent l'eau.

Ce périmètre étendu a reçu un avis très positif d'Audrey Azoulay lors de sa venue dans le marais à l'été 2020.

Une animation pour permettre aux habitants de donner leur avis sur le territoire de projet

Dès le début du travail, les coordinateurs de la Réserve de biosphère ont souhaité mettre en place une animation qui permette aux habitants de donner leur avis sur le territoire. Il s'agissait également de permettre aux habitants de rencontrer les animateurs de la réserve de biosphère et de pouvoir échanger avec eux.

Pour cela, une carte en relief de grande dimension a été réalisée, elle permet de comprendre la logique qui a amené à réfléchir à cette échelle. Un questionnaire très simple permet également aux personnes qui le souhaitent de préciser quels sont les lieux les plus importants pour eux, ceux pour lesquels une vigilance particulière est nécessaire...

A ce jour, plus de 300 questionnaires ont été remplis. L'objectif des animateurs est d'en avoir plus de 400 et surtout de s'assurer d'une bonne couverture territoriale.

D'ici la fin de l'année : 4 temps d'échange et d'animation avec les habitants

- > Saint-Martin-lez-Tatinghem : samedi 19 novembre de 14h à 17h à la Maison du Marais, 36, avenue du Maréchal Joffre.
- > Tournehem-sur-la-Hem : samedi 26 novembre de 14h à 17h à la salle de la Médiathèque, Place Comtesse Mahaut d'Artois.
- > Recques-sur-Hem : samedi 3 décembre de 14h à 17h, à la mairie, 75 rue de la Chapelle.
- > Licques : samedi 10 et dimanche 11 décembre lors de la fête de la dinde.

Pour toute information sur le programme Man and Biosphere : <https://fr.unesco.org/mab>

Contact

Luc BARBIER

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Responsable de la mission marais Audomarois

Coordinateur de la Réserve de biosphère

Tél.: 03 21 38 92 15

lbabrier@parc-opale.fr